

OBJET : Appel aux candidatures pour les emplois vacants dans les fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française (année académique 2008-2009).
Réseaux : Communauté française, Universités
Niveaux & Services : tous niveaux

A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

A Messieurs les Recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française ;

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : A.G.P.E.

Signataire : Bernard GORET

Gestionnaires : A.G.P.E.

Personnes-ressources : M^{mes} CASO MARTINEZ Philo, SCARNIET Françoise - Mr RUWETTE Daniel

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 33

Téléphones pour duplicata : 02/413.35.40 - 02/413.23.83 - 02/413.35.85

Mots-clés :

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la
Communauté française

Réf : 03/MD/GL/APPELHE

Bruxelles, le 12 mars 2008

OBJET : Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française (année académique 2008-2009).

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 12 mars 2008, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants correspondant aux fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française (année académique 2008-2009).

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, par envoi recommandé à la poste, le 12 avril 2008 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) - bureau 3E312 - 1080 BRUXELLES.**

Je vous signale que **l'avis qui est publié au Moniteur belge du 12 mars 2008 constitue la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

Je vous informe qu'il appartient à la Haute Ecole de réclamer ultérieurement le certificat de bonnes conduite, vie et mœurs aux seuls postulants, qui après examen de leur candidature, auront été retenus préalablement par votre conseil d'administration, et ce avant qu'ils ne soient proposés à la décision ministérielle.

A l'avance je vous en remercie.

Le Directeur général f.f.,

Renseignement auprès des n° suivants :
02/413.23.83 – 02/413.35.40

Bernard GORET

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1
à pourvoir dans les Hautes Ecoles de la Communauté française
(année académique 2008-2009)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 22 du décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Il vise les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Communauté française.

Le décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française définit comme suit les fonctions de rang 1 :

1. MAITRE DE FORMATION PRATIQUE
2. MAITRE-ASSISTANT
3. CHARGE DE COURS

* * *

Pour la bonne compréhension de la suite du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée et qui n'a pas fait l'objet d'un appel aux candidats publié au Moniteur belge (cfr. article 9 du décret du 25.07.96 précité).

Changement d'affectation : l'affectation nouvelle qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole autre que celle où il est affecté à titre définitif. Ce changement d'affectation est d'abord provisoire puis éventuellement définitif (cfr. article 27, § 4 du décret du 25.07.96 précité).

Changement de fonction : pour les fonctions de rang 1, le changement de la fonction de maître-assistant à celle de chargé de cours et inversement, sur base volontaire (cfr. article 12, § 2 du décret du 25.07.96 précité).

Mutation : le transfert, dans la même fonction que celle à laquelle il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de la Haute Ecole où il est affecté vers une autre Haute Ecole du même réseau. La mutation est d'abord provisoire pour une période probatoire d'une année académique (cfr. article 2 du décret du 24.07.97 précité).

Extension de charge : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, jusqu'à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cfr. article 2 du décret du 24.07.97 précité).

Les **emplois vacants** des fonctions de rang 1 visés par la présent appel sont accessibles aux :

a) Membres du personnel nommés à titre définitif :

DCA* - par **changement d'affectation** (pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi);

DCF* - par **changement de fonction**;

DM* - par **mutation**;

DEC* - par **extension de charge**.

b) Membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :

TDIEC* - par **extension de charge**.

c) Candidats à une désignation à titre temporaire :

CTDI* - à durée indéterminée : seuls les candidats désignés à durée déterminée pour l'année académique 2007-2008 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 12 mars 2007 et les candidats désignés à durée déterminée pour l'année académique 2006-2007 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24 mars 2006, dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2007-2008 peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que leur rapport sur la manière de servir établi par le Conseil d'administration porte la mention « a satisfait »;
(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2007-2008 en vertu de l'article 25 du décret du 24 juillet 1997 ne sont pas concernés.)

CTDD* - à durée déterminée.

(*) voir modèles de demande

* * *

Les emplois vacants en 2007-2008 dans chacune des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française figurent ci-après :

La numérotation des emplois est conçue comme suit :

- 1er élément : l'année (08);
- 2ème élément : le numéro de la Haute Ecole dans l'ordre du présent appel;
- 3ème élément : le numéro de la fonction (cfr. page 1 de l'appel);
- 4ème élément : le numéro d'ordre.

1. HAUTE ECOLE DE BRUXELLES
Chaussée de Waterloo 749
1180 BRUXELLES

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
08.1.2.1	Maître-assistant(e)	Biologie	05/10es
08.1.2.2	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	02/10es
08.1.2.3	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	02/10es
08.1.2.4	Maître-assistant(e)	Droit	02/10es
08.1.2.5	Maître-assistant(e)	Droit	01/10e
08.1.2.6	Maître-assistant(e)	Education physique	03/10es
08.1.2.7	Maître-assistant(e)	Géographie	04/10es
08.1.2.8	Maître-assistant(e)	Histoire	03/10es
08.1.2.9	Maître-assistant(e)	Histoire	10/10es
08.1.2.10	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	02/10es
08.1.2.11	Maître-assistant(e)	Philosophie	05/10es
08.1.2.12	Maître-assistant(e)	Physique	05/10es
08.1.2.13	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.1.2.14	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.1.2.15	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	03/10es
08.1.2.16	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : espagnol	05/10es
08.1.1.17	Maître de formation pratique	Informatique	05/10es
08.1.1.18	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Primaire	05/10es
08.1.1.19	Maître de formation pratique	Economie domestique	02/10es
08.1.2.20	Maître-assistant(e)	Autres cours à conférer : Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication	10/10es
08.1.2.21	Maître-assistant(e)	Biologie	05/10es
08.1.2.22	Maître-assistant(e)	Biologie	05/10es
08.1.2.23	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	02/10es
08.1.2.24	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	02/10es
08.1.2.25	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	04/10es
08.1.2.26	Maître-assistant(e)	Droit	01/10e
08.1.2.27	Maître-assistant(e)	Droit	01/10e
08.1.2.28	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	10/10es
08.1.2.29	Maître-assistant(e)	Langue française	05/10es
08.1.2.30	Maître-assistant(e)	Langue française	05/10es
08.1.2.31	Maître-assistant(e)	Langue française	05/10es
08.1.2.32	Maître-assistant(e)	Philosophie	05/10es
08.1.2.33	Maître-assistant(e)	Philosophie	02/10es
08.1.2.34	Maître-assistant(e)	Physique	02/10es
08.1.2.35	Maître-assistant(e)	Psychologie	02/10es
08.1.2.36	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.1.2.37	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.1.2.38	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	05/10es
08.1.2.39	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	08/10es
08.1.2.40	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	04/10es
08.1.2.41	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : russe	02/10es
08.1.2.42	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais	03/10es
08.1.2.43	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	05/10es
08.1.2.44	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.1.2.45	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : russe	05/10es

**2. HAUTE ECOLE « PAUL-HENRI SPAAK »
rue Royale 150
1000 BRUXELLES**

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
08.2.2.1	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10es
08.2.2.2	Maître-assistant(e)	Philosophie	03/10es
08.2.1.3	Maître de formation pratique	Bibliothéconomie	10/10es
08.2.1.4	Maître de formation pratique	Bibliothéconomie	08/10es
08.2.1.5	Maître de formation pratique	Ergothérapie	05/10es
08.2.1.6	Maître de formation pratique	Ergothérapie	05/10es
08.2.1.7	Maître de formation pratique	Ergothérapie	03/10es
08.2.2.8	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais	02/10es
08.2.2.9	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : anglais-néerlandais	09/10es
08.2.2.10	Maître-assistant(e)	Chimie	02/10es
08.2.2.11	Maître-assistant(e)	Chimie	10/10es
08.2.2.12	Maître-assistant(e)	Communication	02/10es
08.2.2.13	Maître-assistant(e)	Droit	06/10es
08.2.2.14	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10es
08.2.2.15	Maître-assistant(e)	Langue française	01/10 ^e
08.2.2.16	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : néerlandais	01/10e
08.2.2.17	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : néerlandais	07/10es
08.2.2.18	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	01/10e
08.2.2.19	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10es
08.2.2.20	Maître-assistant(e)	Physique	04/10es
08.2.2.21	Maître-assistant(e)	Physique	10/10es
08.2.2.22	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	01/10e
08.2.2.23	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10es
08.2.2.24	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	01/10e
08.2.1.25	Maître de formation pratique	Service social	02/10es
08.2.1.26	Maître de formation pratique	Service social	01/10e
08.2.1.27	Maître de formation pratique	Service social	05/10es
08.2.1.28	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle – Secondaire (Langues germaniques)	02/10es
08.2.2.29	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : sciences du livre et des bibliothèques	02/10es
08.2.3.30	Chargé de cours	Kinésithérapie	02/10es

08.2.2.29 : La licence en sciences du livre et des bibliothèques est requise.

**3. HAUTE ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DU HAINAUT
Rue Pierre-Joseph DUMENIL, 4
7000 MONS**

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
08.3.1.1	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Préscolaire	05/10es
08.3.1.2	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Préscolaire	05/10es
08.3.1.3	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (Arts plastiques)	02/10es
08.3.1.4	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (Bois-Construction)	02/10es
08.3.1.5	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (Electromécanique)	05/10es
08.3.1.6	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (Français-Morale)	03/10es
08.3.1.7	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (Sciences humaines)	03/10es
08.3.1.8	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Secondaire (Sciences humaines)	02/10es
08.3.1.9	Maître de formation pratique	Bibliothéconomie	10/10es
08.3.1.10(*)	Maître de formation pratique	Construction	03/10es
08.3.1.11	Maître de formation pratique	Educateur spécialisé	01/10e
08.3.1.12	Maître de formation pratique	Educateur spécialisé	05/10es
08.3.1.13	Maître de formation pratique	Service social	10/10es
08.3.1.14	Maître de formation pratique	Service social	10/10es
08.3.1.15	Maître de formation pratique	Tourisme	07/10es
08.3.2.16	Maître-assistant(e)	Chimie	02/10es
08.3.2.17	Maître-assistant(e)	Communication	07/10es
08.3.2.18	Maître-assistant(e)	Construction	10/10es
08.3.2.19	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	10/10es
08.3.2.20	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	10/10es
08.3.2.21	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	10/10es
08.3.2.22	Maître-assistant(e)	Droit	01/10e
08.3.2.23	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10es
08.3.2.24	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10es
08.3.2.25	Maître-assistant(e)	Electricité, électromécanique, mécanique, énergie nucléaire	10/10es
08.3.2.26	Maître-assistant(e)	Géographie	01/10e
08.3.2.27	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	10/10es
08.3.2.28	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	03/10es
08.3.2.29	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	10/10es
08.3.2.30	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	10/10es
08.3.2.31	Maître-assistant(e)	Informatique industrielle	10/10es

08.3.2.32	Maître-assistant(e)	Langue française	06/10es
08.3.2.33	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10es
08.3.2.34	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10es
08.3.2.35	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.3.2.36	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.3.2.37	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.3.2.38	Maître-assistant(e)	Philosophie	03/10es
08.3.2.39	Maître-assistant(e)	Philosophie	10/10es
08.3.2.40	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10es
08.3.2.41	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10es
08.3.2.42	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10es
08.3.2.43	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	10/10es
08.3.2.44	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	10/10es
08.3.2.45	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	08/10es
08.3.2.46	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	07/10es
08.3.2.47	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10es
08.3.2.48	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	05/10es
08.3.2.49	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	10/10es
08.3.2.50	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	10/10es
08.3.3.51	Chargé de cours	Pédagogie et méthodologie	10/10es

08.3.1.10 : Bois – Construction

4. HAUTE ECOLE « CHARLEMAGNE »
rue des Rivageois 6
4000 LIEGE

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
08.4.2.1	Maître-assistant(e)	Agronomie	10/10es
08.4.2.2	Maître-assistant(e)	Agronomie	05/10es
08.4.2.3	Maître-assistant(e)	Agronomie	05/10es
08.4.2.4(*)	Maître-assistant(e)	Agronomie	02/10es
08.4.2.5(*)	Maître-assistant(e)	Agronomie	01/10e
08.4.2.6	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : Architecture du paysage	10/10es
08.4.2.7	Maître-assistant(e)	Biologie	05/10es
08.4.2.8	Maître-assistant(e)	Biologie	03/10es
08.4.2.9	Maître-assistant(e)	Biologie	01/10e
08.4.2.10	Maître-assistant(e)	Chimie	05/10es
08.4.2.11	Maître-assistant(e)	Chimie	05/10es
08.4.2.12	Maître-assistant(e)	Communication	03/10es
08.4.2.13	Maître-assistant(e)	Communication	03/10es
08.4.2.14(*)	Maître-assistant(e)	Construction	01/10e
08.4.2.15(*)	Maître-assistant(e)	Construction	05/10es
08.4.2.16	Maître-assistant(e)	Education physique	05/10es
08.4.2.17	Maître-assistant(e)	Education physique	02/10es
08.4.2.18	Maître-assistant(e)	Electricité, électromécanique, mécanique, énergie nucléaire	05/10es
08.4.2.19	Maître-assistant(e)	Géographie	05/10es
08.4.2.20	Maître-assistant(e)	Géographie	05/10es
08.4.2.21	Maître-assistant(e)	Histoire	10/10es
08.4.2.22	Maître-assistant(e)	Histoire	02/10es
08.4.2.23	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	04/10es
08.4.2.24	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	02/10es
08.4.2.25	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	05/10es
08.4.2.26	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10es
08.4.2.27	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10es
08.4.2.28	Maître-assistant(e)	Langue française	05/10es
08.4.2.29	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : anglais-allemand	10/10es
08.4.2.30	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : anglais-néerlandais	10/10es
08.4.2.31	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : anglais-néerlandais	10/10es
08.4.2.32	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	05/10es
08.4.2.33	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.4.2.34	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	09/10es
08.4.2.35	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	08/10es
08.4.2.36	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10es
08.4.2.37	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10es
08.4.2.38	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10es
08.4.2.39	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10es
08.4.2.40	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	05/10es
08.4.2.41	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	02/10es
08.4.2.42	Maître-assistant(e)	Physique	08/10es
08.4.2.43	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.4.2.44	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.4.2.45	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.4.2.46	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	01/10e
08.4.2.47	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	01/10e
08.4.2.48	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	03/10es

08.4.2.49	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10es
08.4.2.50	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	05/10es
08.4.2.51	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	05/10es
08.4.2.52	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	05/10es
08.4.2.53	Maître-assistant(e)	Sociologie	05/10es
08.4.2.54	Maître-assistant(e)	Sociologie	05/10es
08.4.1.55	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle-Section normale primaire	01/10e
08.4.1.56	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle-Section normale secondaire (Education physique)	01/10e
08.4.1.57	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle-Section normale secondaire (Langues germaniques)	02/10es
08.4.1.58	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle-Section normale secondaire (Sciences économiques)	01/10e
08.4.1.59(*)	Maître de formation pratique	Architecture des jardins et du paysage	05/10es
08.4.1.60	Maître de formation pratique	Bureautique	08/10es

08.4.2.4 : Gestion et économie rurale ;

08.4.2.5 : Economie rurale ;

08.4.2.14 : Aspects juridiques de l'aménagement du territoire – Urbanisme ;

08.4.2.15 : Biens immobiliers – Technologie du bâtiment ;

08.4.1.59 : DAO appliqué à l'architecture des jardins et du paysage.

5.HAUTE ECOLE « ROBERT SCHUMAN »**Avenue de Luxembourg 101****6700 ARLON**

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
08.5.2.1	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10es
08.5.2.2	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	04/10es
08.5.2.3	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	03/10es
08.5.2.4	Maître-assistant(e)	Droit	02/10es
08.5.2.5(*)	Maître-assistant(e)	Education physique	07/10es
08.5.2.6	Maître-assistant(e)	Histoire	10/10es
08.5.2.7	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10es
08.5.2.8	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10es
08.5.2.9	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	02/10es
08.5.2.10	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10es
08.5.2.11	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	09/10es
08.5.2.12	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.5.2.13	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.5.2.14	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.5.2.15	Maître-assistant(e)	Physique	10/10es
08.5.2.16	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	04/10es
08.5.2.17	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	05/10es
08.5.1.18	Maître de formation pratique	Logopédie	10/10es
08.5.1.19	Maître de formation pratique	Soins infirmiers	10/10es
08.5.1.20	Maître de formation pratique	Soins infirmiers	10/10es
08.5.1.21	Maître de formation pratique	Soins infirmiers	10/10es
08.5.2.22	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	10/10es
08.5.2.23	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	10/10es
08.5.2.24	Maître-assistant(e)	Psychologie	05/10es
08.5.2.25	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	02/10es
08.5.2.26	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	10/10es
08.5.2.27	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	10/10es
08.5.2.28	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10es

08.5.2.5 : Education physique (filles)

**6. HAUTE ECOLE « ALBERT JACQUARD »
rue des Dames Blanches 3B
5000 NAMUR**

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
08.6.2.1	Maître-assistant(e)	Gestion financière et comptable de la HE	10/10es
08.6.2.2	Maître-assistant(e)	Techniques de l'image	01/10e
08.6.2.3	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.6.2.4	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.6.2.5	Maître-assistant(e)	Biologie	05/10es
08.6.1.6(*)	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer	10/10es
08.6.2.7	Maître-assistant(e)	Langue française	05/10es
08.6.2.8	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10es
08.6.2.9	Maître-assistant(e)	Langue française	02/10es
08.6.2.10	Maître-assistant(e)	Communication	03/10es
08.6.2.11	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	10/10es
08.6.2.12(*)	Maître-assistant(e)	Psychologie	01/10e
08.6.2.13	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.6.2.14	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10es
08.6.2.15	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	05/10es
08.6.2.16	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	06/10es
08.6.2.17	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	06/10es
08.6.2.18	Maître-assistant(e)	Histoire	02/10es
08.6.2.19(*)	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	02/10es
08.6.2.20	Maître-assistant(e)	Techniques de l'image	03/10es
08.6.1.21(*)	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	10/10es
08.6.2.22	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	01/10e
08.6.1.23(*)	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	02/10es
08.6.2.24(*)	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer	07/10es
08.6.2.25	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	01/10e
08.6.1.26(*)	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	07/10es
08.6.2.27(*)	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	10/10es
08.6.2.28(*)	Maître-assistant(e)	Industries graphiques et infographie	05/10es
08.6.1.29(*)	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	10/10es
08.6.1.30(*)	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	10/10es
08.6.2.31	Maître-assistant(e)	Histoire de l'art	01/10e
08.6.1.32(*)	Maître de formation pratique	Industries graphiques et infographie	09/10es

08.6.1.6 : Coordination pédagogique ;
08.6.2.12 : Psychologie au service des entreprises ;
08.6.2.19 : Programmation de jeux vidéo ;
08.6.1.21 : Techniques infographiques ;
08.6.1.23 : Techniques infographiques ;
08.6.2.24 : Communication visuelle ;
08.6.1.26 : Techniques infographiques ;
08.6.2.27 : Techniques infographiques ;
08.6.2.28 : Techniques infographiques ;
08.6.1.29 : Techniques infographiques ;
08.6.1.30 : Techniques infographiques ;
08.6.1.32 : Graphisme.

FORME DE LA CANDIDATURE :

La demande sera rédigée sur feuille de format A4 d'après le modèle approprié reproduit ci-après :

MOD DCA : demande de changement d'affectation;
MOD DCF : demande de changement de fonction;
MOD DM : demande de mutation;
MOD DEC : demande d'extension de charge;

Les modèles « D. » sont réservés aux seuls membres du personnel nommés à titre définitif.

MOD TDIEC : demande d'extension de charge d'un membre du personnel désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée;

Le modèle ci-avant est réservé aux seuls membres du personnel désignés à titre temporaire pour une durée indéterminée.

MOD CTDI : demande de désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée (reconduction d'une désignation à durée déterminée effectuée pour l'année académique 2007-2008 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 12-03-2007 ou d'une désignation à durée déterminée effectuée pour l'année académique 2006-2007 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24.03.2006, reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2007-2008);
(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2007-2008 en vertu de l'article 25 du décret du 24 juillet 1997 ne sont pas concernés.)

Le modèle ci-avant est réservé aux seuls membres du personnel désignés à titre temporaire pour une durée déterminée dans un emploi qui a déjà fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi au Moniteur belge (24.03.2006 ou 12.03.2007).

MOD CTDD : demande de désignation à titre temporaire pour une durée déterminée.

La demande mentionnera :

1. l'emploi vacant sollicité repris au tableau ci-avant (Haute Ecole, fonction, cours à conférer, volume de la charge)
2. l'identité du candidat
3. ses titres (diplôme ou brevet ou certificat)
4. son expérience utile (conditions particulières...)
 - Maître de formation pratique – atelier de formation professionnelle
 - Maître de formation pratique
 - Maître assistant :
 - Gestion administrative et juridique
 - Gestion financière et comptable
5. la liste de ses publications scientifiques (annexe 1)
6. le relevé de ses diverses expériences professionnelles (les justifications éventuelles seront annexées à l'annexe 2).

La demande sera établie en **DOUBLE EXEMPLAIRE**.

Si le candidat sollicite plusieurs emplois vacants, il établira **une demande séparée**, en double exemplaire, **pour chaque emploi**.

A chaque exemplaire de la demande, le candidat joindra l'annexe 1 et un état de services (annexe 2). Ce dernier reprendra le détail des prestations effectuées uniquement dans l'enseignement des Communautés française et germanophone.

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS A UNE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE (MOD. CTDI et CTDD) :

Conditions requises :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être porteur d'un des titres requis visés au décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Conditions particulières pour certaines fonctions :

- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de maître de formation pratique doivent en outre justifier une expérience utile reconnue du métier d'au moins deux ans. Pour les membres du personnel qui étaient déjà en fonction dans une Haute Ecole avant le 1^{er} février 1999, un an d'expérience utile est exigé. Pour les candidats à la fonction de maître de formation pratique pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique, ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999, aucune expérience utile n'est exigée.
- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum dans les sections normales préscolaire, primaire, secondaire et technique moyenne de la catégorie pédagogique doivent également remplir la condition d'expérience utile visée ci-avant et en outre, être en fonction, selon le cas, comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, nommé ou engagé à titre définitif, dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.
Pour pouvoir exercer les prestations pour lesquelles ils auraient été désignés dans le cadre des Ateliers de formation professionnelle, les membres du personnel n'appartenant pas au réseau de la Communauté française doivent avoir obtenu l'accord préalable de leur Pouvoir Organisateur exprimé par le biais d'une demande de « congé pour exercer une autre fonction ou une fonction mieux rémunérée ».
- Les candidats à une désignation à titre temporaire dans les emplois vacants de maître-assistant(e) - Gestion administrative et juridique et maître-assistant(e) - Gestion financière et comptable doivent bénéficier d'une expérience utile de deux ans au moins constituée par des services accomplis dans une profession exercée dans les secteurs public ou privé. Le Gouvernement décide si l'expérience utile contribue à assurer la formation requise pour la fonction à conférer.

4° [...]

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

6° être de conduite irréprochable;

7° avoir satisfait aux lois sur la milice.

Documents à annexer : (par les candidats à une désignation à titre temporaire)

a) une copie du(des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis (sauf si diplôme envoyé en 2007);

Pour les maîtres de formation pratique – ateliers de formation professionnelle

b) une copie certifiée conforme à l'original de l'arrêté de nomination ou d'engagement à titre définitif comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, selon le cas, dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Pour les fonctions de :

- **maître de formation pratique**

- **maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle**

- **maître-assistant(e) - Gestion administrative et juridique**

- **maître-assistant(e) - Gestion financière et comptable**

c) la notification de la décision de l'expérience utile (voir page 5 : conditions particulières...) reconnue par le Gouvernement de la Communauté française.

A défaut, les candidats qui ne possèdent pas l'expérience utile :

- **à la fonction de maître de formation pratique**

(ce point ne concerne pas les candidats pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou

d'économie domestique ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999);

- **à la fonction de Maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle –**
dans un emploi vacant à mi-temps au maximum.

- **à la fonction de Maître-assistant(e) - Gestion administrative et juridique et Maître-assistant(e) - Gestion financière et comptable**

sont invités à introduire, sans attendre une demande de reconnaissance au titre d'expérience utile.

Cette demande sera introduite, par lettre recommandée à la Poste adressée à M. Bernard GORET, Président de la Commission de reconnaissance d'expérience utile, Administration générale des Personnels de l'Enseignement Bureau 3^E302 - Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles.

Pour tout renseignement concernant l'expérience utile, les candidats sont invités à consulter la circulaire n° 1051 du 12 janvier 2005 sur le site www.cdadoc.cfwb.be ou s'adresser à Madame KALIMBIRIRO, secrétaire de la Commission de reconnaissance d'expérience utile. Boulevard Léopold II, 44 bureau 3^E319 à 1080 Bruxelles (tél : 02/413.27.87 – fax : 02.413.39.35 – Email : laeticia.kalimbiro@cfwbe.be).

Remarques :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents susvisés sont réclamés en vue de contrôler s'ils remplissent les conditions prescrites.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) - bureau 3E312
1080 BRUXELLES.**

au plus tard le 12 avril 2008 (la date de la poste faisant foi).

Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

Les personnes intéressées devront en outre envoyer, par lettre recommandée à la poste, ou déposer auprès de la Haute Ecole concernée, contre accusé de réception, l'annexe 3.

Les candidats qui sollicitent des emplois vacants dans plusieurs Hautes Ecoles joindront un exemplaire des documents demandés (diplômes...) pour chaque Haute Ecole sollicitée, et une copie du diplôme pour l'administration.

Toutes les demandes seront faites en double exemplaire (demande de candidature, annexe 1, annexe 2).

Toutes les demandes ne comptant pas les documents en double exemplaire ou non-conformes à l'appel ne seront pas prises en considération.

L'envoi recommandé devra mentionner les noms et prénoms dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe.

Un seul recommandé pour l'ensemble des candidatures.

Vous avez pris connaissance des conditions de recrutement et acceptez que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation nous soient parvenus et aient été vérifiés par nos services.

Vous avez pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

Aucun document envoyé après la date-limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux Hautes Ecoles concernées.

CANDIDAT NOMME A TITRE DEFINITIF

(ANNEE ACADEMIQUE 2008-2009)

(à établir en double exemplaire)

DCA* Changement d'Affectation	DCF* Changement de Fonction	DM* Mutation	DEC* Extension de Charge
Réservé aux membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole	De maître assistant à chargé de cours ou inversement sur base volontaire	Transfert, dans la même fonction, vers une autre Haute Ecole	Pour les membres du personnel nommés a titre définitif qui n'ont pas une charge complète

(*) Biffer les colonnes inutiles

HAUTE ECOLE sollicitée :

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :	(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
Fonction	Cours à conférer
Volume de la charge	

IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM Epouse de Sexe

PRENOM Date de naissance Nationalité

ADRESSE : RUE **N°** **BP**

N° POSTAL : **LOCALITE :**

TELEPHONE :

TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquer la spécialité) :

Date de la nomination :

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre définitif **(DCF)(DM) (DEC) OU** où vous étiez affecté à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi **(DCA) :**

- date de mise en disponibilité par défaut d'emploi **(DCA) :**

- fonction y exercée :

- cours enseignés :

- volume de la charge :

- volume de la charge actuelle **(DEC) :**

(pour laquelle vous êtes rémunérée, prestée en tant que temporaire désigné pour une durée indéterminée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer)

ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE

SUIITE : ANNEXE 1

MOD TDIEC

MODELE DE DEMANDE D'ACCESSION A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION
DE RANG 1 **PAR EXTENSION DE CHARGE**
(ANNEE ACADEMIQUE 2008-2009)

(POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DESIGNES A TITRE TEMPORAIRE
POUR UNE DUREE INDETERMINEE QUI N'ONT PAS UNE CHARGE COMPLETE)
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée :

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge

IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM Epouse de Sexe
PRENOM Date de naissance Nationalité
ADRESSE : RUE N° BP
N° POSTAL : LOCALITE :
TELEPHONE :

TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

EXPERIENCE UTILE : (obligatoire pour certaines fonctions : voir page 5 de l'appel)

Cours conféré :	Date de délivrance

Fonction à laquelle vous êtes désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (indiquer la spécialité) :

.....
.....

Date de la désignation :

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre temporaire pour une durée indéterminée :

.....

- fonction y exercée :

- cours enseignés :

- volume de la charge actuelle :

(pour laquelle vous êtes rémunérée, prestée en tant que temporaire désigné pour une durée indéterminée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer)

ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE

SUITE : ANNEXE 1

MOD CTDI

MODELE DE DEMANDE DE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE **POUR UNE DUREE INDETERMINEE** DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1 (ANNEE ACADEMIQUE 2008-2009)

RESERVE AUX MEMBRES DU PERSONNEL, DESIGNES POUR UNE DUREE DETERMINEE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2007-2008 DANS UN EMPLOI QUI A FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI AU MONITEUR BELGE DU 12.03.2007 ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL, DESIGNES POUR UNE DUREE DETERMINEE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2006-2007 DANS UN EMPLOI QUI A FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI AU MONITEUR BELGE DU 24.03.2006, DONT LA DESIGNATION A ETE RECONDUITE A DUREE DETERMINEE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2007-2008
(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée :

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge

IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM Epouse de Sexe
PRENOM Date de naissance Nationalité
ADRESSE : RUE N° BP
N° POSTAL : LOCALITE :
TELEPHONE :

TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

EXPERIENCE UTILE : (obligatoire pour certaines fonctions : voir page 5 de l'appel)

Cours conféré :	Date de délivrance

Vous avez été désigné pour une durée déterminée dans un emploi vacant :

Haute Ecole :

Date de la désignation :

Numéro de l'emploi vacant :

(pour l'année académique 2007-2008 - Appel aux candidats du 12.03.2007 -
pour l'année académique 2006-2007 - Appel aux candidats du 24.03.2006).

- fonction :

- cours enseignés :

- volume de la charge :

CASE RESERVEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport sur la manière dont le membre du personnel s'est acquitté de sa tâche a été établi le :

Mention attribuée :

ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE

SUITE : ANNEXE 1

MOD CTDD

MODELE DE DEMANDE DE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE **POUR UNE DUREE DETERMINEE** DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1
(ANNEE ACADEMIQUE 2008-2009)

(à établir en double exemplaire)

HAUTE ECOLE sollicitée :

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge

IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM Epouse de Sexe
PRENOM Date de naissance Nationalité
ADRESSE : RUE N° **BP**
N° POSTAL : **LOCALITE** :
TELEPHONE :

TITRES :

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

EXPERIENCE UTILE : (obligatoire pour certaines fonctions : voir page 5 de l'appel)

Cours conféré :	Date de délivrance
-----------------	--------------------

Etablissement(s) d'enseignement où vous êtes affecté actuellement :

(indiquez si vous êtes temporaire (T, TDD, TDI) ou définitif (D), la fonction, les cours enseignés et le nombre d'heures ou le volume de la charge)

ATTENTION : Les candidats à la fonction de maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle – doivent être nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement fondamental ou secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

ATTENTION : INTRODUIRE UNE DEMANDE SEPARÉE POUR CHAQUE EMPLOI VACANT SOLLICITE

SUITE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

1. Liste des publications scientifiques :

.....

(en cas d'absence, indiquez NEANT)

2. Relevé de vos diverses expériences professionnelles (*):

.....

(*) Justifications annexées : OUI/NON (en cas d'absence, indiquez NEANT)

3. Si vous êtes nommé à titre définitif dans l'enseignement secondaire organisé par la Communauté française, veuillez compléter la case ci-après:

date de la nomination :
Fonction exacte :
Etablissement d'enseignement où vous êtes affecté actuellement :
.....
.....

4. Si vous avez introduit une ou plusieurs autres demandes pour la Haute Ecole visée par la présente demande, veuillez indiquer ci-après l'(es) autre(s) emploi(s) vacant(s) sollicité(s):

<u>Numéro</u>	<u>Fonction</u>	<u>Cours à conférer</u>	<u>Volume de la charge</u>

5. Avez-vous postulé des emplois vacants au sein d'autres Hautes Ecoles de la Communauté française : OUI/NON

si OUI, lesquelles ? (indiquez la dénomination et les numéros des emplois vacants sollicités)

<u>HAUTE ECOLE</u>	<u>NUMERO</u>
.....
.....
.....
.....

DATE :..... SIGNATURE :.....

ANNEXE 3

Document à envoyer uniquement aux Hautes Ecoles
 (par lettre recommandée ou à déposer auprès de celles-ci contre accusé de réception, pour chaque emploi sollicité)

HAUTE ECOLE SOLLICITEE

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :		(indiquer le numéro de l'emploi figurant à la liste)
Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
Modèle de la candidature introduite : DCA/DCF/DM/DEC/TDIEC/CTDI/CTDD (barrer les mentions inutiles)		

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM	Epouse de	Sexe
PRENOM	Date de naissance	Nationalité

ADRESSE :	RUE	N°	BP
	N° POSTAL	LOCALITE :	
	TELEPHONE :		

TITRE(S)

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

EXPERIENCE UTILE : (obligatoire pour certaines fonctions : voir page 5 de l'appel)

Cours conféré :	Date de délivrance
-----------------	--------------------

Eventuellement :

Fonction à laquelle vous êtes nommé : Date de la nomination : Etablissement où vous êtes affecté à titre définitif : - fonction y exercée : - cours enseignés : - volume de la charge actuelle :

Certifié conforme et sincère.

A, le

(signature)

